

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS**  
**(CDPC)**

**Conseil de coopération pénologique**  
**(PC-CP)**

**2<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail du PC-CP**  
**Paris, 15-17 octobre 2012**

**RAPPORT SOMMAIRE**

**Document établi par la Direction générale**  
**Droits de l'homme et Etat de droit**

-----

**BREF AVANT-PROPOS**

**Le Groupe de travail du PC-CP :**

- a examiné les décisions relatives à ses activités adoptées à la dernière réunion du Bureau du CDPC ;
- a pris note de la Résolution adoptée à la 31<sup>e</sup> Conférence des ministres de la Justice (19-21 septembre 2012, Vienne) ;
- a pris note de l'adoption, par le Comité des Ministres, de la Recommandation CM/Rec(2012)12 relative aux détenus étrangers et a examiné l'ordre du jour, le contenu et l'état d'avancement des travaux préparatoires de la 17<sup>e</sup> CDAP « Détenus étrangers » (Rome, 22-24 novembre 2012) et de la réunion avec les magistrats et les procureurs qui sera organisée tout de suite après ;
- a révisé et complété le document PC-CP (2012) 7 rév « Champ d'application et définitions de la surveillance électronique » ;
- a examiné la question de la violence dans les centres de détention pour mineurs et a décidé d'inviter un consultant extérieur à sa réunion plénière en 2013 ;
- a examiné la question de l'obligation de soins et a décidé de ne pas en débattre avant que le CDPC n'ait pris une décision sur la suite à y donner ;
- a pris note de la proposition du Secrétariat de l'APES concernant le sport en prison et a accepté de tenir en marge de sa prochaine réunion plénière qui se tiendra en mars 2013 une réunion avec les représentants de l'APES ;
- a pris note des informations communiquées par le membre tchèque du groupe de travail concernant SPACE.

1. Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa deuxième réunion à Paris du 15 au 17 octobre 2012 sous la présidence de M. André Vallotton. La liste des participants est annexée au présent rapport (Annexe II).

**I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour est adopté (voir l'Annexe I).

**II. Rapport sommaire de la 1<sup>ère</sup> réunion du Groupe de travail du PC-CP [doc. PC-CP (2012) 9]**

3. Le Groupe de travail du PC-CP examine le rapport sommaire de sa dernière réunion et n'a aucune observation à formuler.

**III. Eléments d'information**

4. Le Secrétariat informe le Groupe des décisions relatives aux activités du PC-CP adoptées à la dernière réunion du Bureau du CDPC (3-4 octobre 2012). Le Bureau examine le document PC-CP (2012) 7 rév « Champ d'application et définitions de la surveillance électronique » et exprime sa satisfaction quant à la qualité et au contenu du document qui respecte les instructions données à la dernière réunion plénière du CDPC. Il convient que ce document devrait être présenté à la prochaine réunion plénière du CDPC en décembre 2012. Le Bureau ne donne aucune autre instruction spécifique concernant le document en question.
5. Le Secrétariat indique également que le Comité des Ministres a adopté le 10 octobre 2012 la Recommandation CM/Rec(2012)12 relative aux détenus étrangers sans autre débat. Ce texte sera au centre des débats lors de la prochaine CDAP.
6. Le Bureau poursuit l'examen de la question de la violence dans les centres de détention pour mineurs. Il est d'avis que cette activité n'est pas directement liée au thème et au résultat de la 31<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (19-21 septembre 2012, Vienne), mais convient que les préoccupations liées à la violence dans les centres de détention pour mineurs sont un argument valable pour étudier cette question qui doit rester associée uniquement à des situations dans lesquelles les mineurs suspects ou auteurs d'infractions sont maintenus en détention et ne doit pas concerner d'autres situations où la violence peut survenir en dehors des lieux de détention.
7. Le Bureau prend également note de l'état d'avancement des travaux préparatoires de la 17<sup>e</sup> Conférence des Directeurs d'administration pénitentiaire (Rome, 22-24 novembre 2012) et nomme les personnes qui le représenteront à cette occasion.
8. En ce qui concerne la question de l'obligation de soins comme alternative à la détention, le Bureau décide d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du CDPC pour examen complémentaire.

**IV. Surveillance électronique (SE) [doc. PC-CP (2012) 7 rév]**

9. Le PC-CP poursuit l'examen du document PC-CP (2012)12 7 rév « Suivi électronique : champ d'application et définitions » ainsi que des propositions d'ajouts et de modifications présentées par un des experts scientifiques.
10. En ce qui concerne le champ d'application, il est convenu d'ajouter une phrase pour souligner que la SE peut compléter de manière utile (non remplacer) les solutions positives qui existent déjà sur les plans social et psychologique pour la prise en charge des auteurs d'infractions. A l'issue d'un débat, il est décidé de compléter la liste recensant tous les recours possibles à la SE par une utilisation à l'intérieur des prisons étant donné que cela se fait dans certains pays européens. Hormis la précision de ce type d'utilisation sur la liste, le PC-CP n'examinera pas cette question puisque le CDPC lui a spécifiquement demandé de ne pas le faire.
11. L'expression « auteurs d'infractions » est remplacée par « suspects et auteurs d'infractions ». Après discussion, il est décidé de ne pas préciser quelles sont les agences qui ont recours à la SE étant donné qu'en fonction des pays, il peut s'agir des agences de probation, de la police ou d'autres organismes.

12. Les participants sont d'avis que les informations nationales sont insuffisantes pour ce qui est de la question de savoir si la SE est considérée comme une modalité d'exécution d'une peine de prison ou bien comme une sanction ou mesure appliquée dans la communauté et suggèrent d'envoyer à tous les Etats membres un bref questionnaire afin de rassembler les informations manquantes. Les résultats du questionnaire seront ensuite examinés à la réunion plénière du PC-CP en mars 2013.
13. Un nouvel aspect est ajouté aux autres pour examen, à savoir qu'il convient d'être vigilant pour ne pas élargir le recours à la SE à la phase préalable au procès comme alternative à la détention au-delà de ce que la loi prévoit. Le terme « domicile » est remplacé par l'expression « lieu de résidence » puisqu'il arrive que certains auteurs d'infractions vivent ailleurs qu'à leur domicile habituel pendant la durée de la SE. Est ajouté à la liste un autre point qui souligne qu'afin d'obtenir une meilleure réinsertion sociale, la SE doit être associée à d'autres interventions professionnelles.
14. La nécessité pour les autorités publiques de se montrer vigilantes concernant tous les aspects de la participation des entreprises privées (coûts, bénéfiques, qualité du travail, etc.) est également soulignée puisqu'elles restent responsables en dernier ressort de la bonne mise en œuvre de la SE.
15. Dans l'annexe du document est ajouté un paragraphe expliquant de manière plus détaillée comment les entreprises du secteur privé peuvent participer à la fourniture et à la mise en œuvre de la SE.

**V. 17<sup>e</sup> Conférence des Directeurs d'administration pénitentiaire avec la participation des Directeurs des services de probation (22-24 novembre 2012)**

16. Le Groupe de travail du PC-CP prend note des informations communiquées par la délégation italienne et par le Secrétariat concernant l'état d'avancement des travaux préparatoires de la Conférence. Il se concentre ensuite sur deux projets de questionnaires établis par le Secrétariat à distribuer pendant la conférence et qui portent sur les deux thèmes qui feront l'objet des discussions, à savoir les détenus étrangers et la surpopulation. Après avoir débattu de la question, il est décidé de ne pas établir et distribuer les questionnaires à la conférence.
17. Le Groupe de travail du PC-CP examine et révisé ensuite des éléments pour les projets de conclusions de la conférence et de la réunion avec les magistrats et les procureurs. La question de savoir s'il convient ou non de préparer des éléments avant la tenue de la conférence est débattue et il est expliqué et convenu que compte tenu du peu de temps disponible pendant la conférence, il serait préférable d'établir un projet de texte pouvant être modifié plus rapidement par les participants le deuxième jour de la conférence, puis lors de la réunion avec les magistrats et les procureurs, qui se tiendra sur une demi-journée seulement.
18. Le Groupe de travail du PC-CP examine et arrête la répartition des tâches et des activités de ses membres au cours de la conférence.

**VI. Réunion de l'APES sur le sport en prison**

19. La représentante de l'APES explique qu'une réunion consacrée au sport en prison est prévue au cours de la présidence andorrane. Elle propose de tenir cette réunion en marge de la prochaine réunion plénière du PC-CP en mars 2013 afin que les membres du Groupe de travail du PC-CP puissent y participer et apporter leur contribution aux débats. Le principal objectif de cette réunion, à laquelle seront invités des représentants des associations et des mouvements sportifs et des ministères du Sport, est de lancer l'élaboration d'un document (recommandation, rapport ou manuel sur les bonnes pratiques) sur le sujet.
20. Les participants s'accordent à reconnaître que le sport occupe une place importante dans le système carcéral et qu'il permet non seulement aux détenus de se maintenir en bonne forme physique mais qu'il contribue également à améliorer leurs relations sociales, leur sens de la discipline et le travail en équipe et à réduire leur agressivité et autres états psychologiques négatifs. Le sport peut également permettre à un ancien détenu d'amorcer une carrière sportive et l'aider à trouver un emploi. C'est également un moyen d'ouvrir les prisons au monde extérieur en établissant des contacts avec les clubs et les associations sportifs et en recrutant des entraîneurs extérieurs. L'idée d'organiser une telle réunion est accueillie favorablement et il est convenu que la réunion pourra se tenir le 5 mars 2013.

**VII. Violence dans les centres de détention pour mineurs**

21. Le PC-CP examine les instructions données à la dernière réunion du Bureau du CDPC ainsi que la question de la violence dans les centres de détention pour mineurs. Le Secrétariat rappelle qu'à l'occasion de la 16<sup>e</sup> CDAP, un certain nombre de participants ont jugé la situation préoccupante dans leurs réponses au questionnaire qui leur avait alors été distribué. Il est admis que la question est complexe et que la

frontière entre les sanctions qui sont autorisées à l'intérieur du centre et celles qui ne le sont pas est relativement étroite. Plusieurs questions fondamentales sont mises en évidence : la violence peut être à la fois physique et psychologique ; la violence exercée par le personnel peut découler d'actes autorisés par la loi ou interdits par la loi ; la violence que s'infligent eux-mêmes les jeunes est également problématique, tout comme l'automutilation et il est nécessaire d'en rechercher les origines et les causes et de proposer des solutions.

22. Les participants décident d'inviter un consultant extérieur à leur réunion plénière qui se tiendra en mars 2013 afin d'être informés de la situation actuelle en Europe et d'examiner quelles sont les mesures qu'il convient de prendre.

### **VIII. Obligation de soins médicaux comme alternative à la détention**

23. Les participants prennent note des documents CDPC (2012) 2 et PC-CP (2012) 10 et de l'information communiquée par le Secrétariat selon laquelle cette question est encore examinée au niveau du CDPC et décident d'ajourner leurs propres débats jusqu'à ce que le CDPC prenne une décision sur la suite à donner à cette question.

### **IX. Questions diverses**

24. M. Pavel Stern informe les participants de la réunion régionale sur l'élaboration de statistiques SPACE I qui s'est récemment tenue à Prague. Plusieurs questions ont été soulevées lors de cette réunion concernant la terminologie employée dans les langues nationales, la méthode de collecte des données, la poursuite des travaux et le maintien de leur qualité en cas de changement des correspondants nationaux, le fait que les données sont publiées assez tard, de sorte qu'elles deviennent rapidement périmées pour les praticiens dans le domaine pénitentiaire et sont plus utiles pour les chercheurs et les responsables politiques.
25. Plusieurs propositions spécifiques ont été soumises lors de la réunion, notamment : l'élaboration d'un ensemble de recommandations pour remplir le questionnaire, la tenue, à intervalles réguliers, de réunions des correspondants nationaux, la publication de certaines des principales données présentant un intérêt pour les praticiens dans le domaine pénitentiaire dès qu'elles sont disponibles et avant la finalisation de SPACE pour l'année en question.
26. Ces questions et les mesures que l'équipe SPACE propose de prendre seront examinées lors de la prochaine réunion plénière du PC-CP en mars 2013.

### **X. Dates des prochaines réunions**

27. Les dates des prochaines réunions du PC-CP sont fixées comme suit : réunion plénière du PC-CP, 6-8 mars 2013 ; réunions du Groupe de travail du PC-CP, 17-22 juin et 23-27 septembre 2013.

OoO

**ANNEXE I**

**AGENDA / ORDRE DU JOUR**

<b>1) Adoption of the agenda / Adoption de l'ordre du jour</b>	<b>PC-CP (2012) OJ 3</b> <i>Bilingual / Bilingue</i>
<b>2) Information / Informations</b>	
<b>3) Summary report of the last meeting / Rapport sommaire de la dernière réunion</b>	<b>PC-CP (2012) 9</b> <i>English / Français</i>
<b>4) Electronic monitoring / Surveillance électronique</b>	<b>PC-CP (2012) 7 rev</b> <i>English / Français</i>
<b>5) 17<sup>th</sup> Conference of Directors of Prison Administration (2012) / 17<sup>e</sup> Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire (2012)</b>	<b>Programme</b> <i>English only</i> <b>PC-CP (2012) 3</b> <i>English / Français</i>
<b>6) Sport in prisons – possible cooperation with EPAS</b>	
<b>7) 31<sup>st</sup> Council of Europe Conference of Ministers of Justice (Vienna, 19-21 September 2012) / 31<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012)</b>	<b>MJU-31 (2012) RESOL</b> <i>English / Français</i>
<b>8) Compulsory treatment as an alternative measure to imprisonment / Soins obligatoires en tant que mesure alternative à l'emprisonnement</b>	<b>CDPC (2012) 2</b> <i>English / Français</i> <b>PC-CP (2012) 10</b> <i>English / Français</i>
<b>9) Violence in juvenile detention institutions / Violence dans les centres de détention pour mineurs</b>	<b>UN document</b> <b>A/HRC/21/25</b> <i>English only</i>
<b>10) Any other business / Questions diverses</b>	
<b>11) Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions</b>	

**ANNEXE II**

**LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**

**MEMBERS OF THE WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION MEMBRES  
DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE  
(PC-CP)**

Alina BARBU

Chief of service, Public law division, Directorate of Drafting legislation, Ministry of Justice, Romania

Harald FØSKER

Director of International Cooperation, Correctional Services Department, Ministry of Justice, Oslo, Norway

Antanas JATKEVIČIUS

Research Fellow, Institute of Law, Vilnius

Joerg JESSE

Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Irene KOECK

Director/Senior Public Prosecutor, Federal Ministry of Justice, Vienna, Austria

Peter LINDSTRÖM

Associate Professor, Polismyndigheten i Stockholms Län, Stockholm, Sweden

Mauro PALMA (**VICE-CHAIR OF THE PC-CP / VICE-PRÉSIDENT DU PC-CP**)

Director, Istituto della Enciclopedia Italiana - Professor, Istituto Superiore Studi Penitenziari (ISSP) / Superior Institute for Penitentiary Studies, Roma, Italy

Pavel STERN

Director, Czech Probation and Mediation Service, Ministry of Justice, Headquarters of Probation and Mediation Service (Probacni a mediacni sluzba), Prague, Czech Republic

André VALLOTTON (**CHAIR OF THE PC-CP / PRÉSIDENT DU PC-CP**)

Ancien Délégué du Conseil d'Etat aux Affaires pénitentiaires, Département de la Sécurité et de l'Environnement, Chef de projet, Unité d'appui au Programme d'appui de la réforme du Système pénitentiaire, Ministère de la Justice c/o DGAPR, El Biar, Alger

**SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES**

Dominik LEHNER (Dr.)

Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department Basel-City, Basel, Switzerland

Robert Michael NELLIS

Emeritus Professor of Criminal and Community Justice, University of Strathclyde, School of Law, Glasgow, United Kingdom

**MEMBER STATES / ETATS MEMBRES**

**BELGIUM / BELGIQUE**

Alexis DOUFFET

Attaché-Directeur, Service public fédéral Justice, Prison de Forest - Gevangenis te Vorst, Vorst - Forest

Pedro FERREIRA MARUM

Conseiller-Directeur, Federale Overheidsdienst Justitie, Service public fédéral Justice, Directoraat-generaal Justitiehuisen, Direction générale Maisons de Justice, Nationaal Centrum voor Electronisch Toezicht, Centre National de la Surveillance Electronique, Brussels - Bruxelles

**FRANCE**

Martine BIRLING

Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, Responsable du pôle des relations internationales, Direction de l'administration pénitentiaire - DAP/SCERI, Ministère de la Justice et des Libertés, Paris

**GEORGIA / GEORGIE**

Giorgi KHOJEVANISHVILI

Head of division of relation with international organisations, Ministry correction and legal assistance of Georgia

**ITALY / ITALIE**

Francesco OTTAVIANO

Magistrate, Director of the Office for Studies Research Legislation and International Relations, Department of Penitentiary Administration, Ministry of Justice, Rome

Alessandra BERNARDON

Officer responsible for International Relations Unit (Office for Studies Research Legislation and International Relations), Department of Penitentiary Administration, Ministry of Justice, Rome

**NORWAY / NORVEGE**

Jan-Erik SANDLIE

Deputy Director General, Ministry of Justice and Public Security

**RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Yury TIMOFEEV

Head of Legal Department of the Russia Federal Service of Execution of Punishments, Ministry of Justice, Moscow

Alexandra KOMOVA

Inspector of the International Office, Federal Service of Execution of Punishments, Moscow

**TURKEY / TURQUIE**

İsmail ZARARSIZ

Head of Division, Directorate General for Prison and Detention, Houses, Ministry of Justice of the Republic of Turkey, Ankara

\* \* \* \* \*

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
NON-GOUVERNEMENTALES**

**EUROPEAN ORGANISATION FOR PROBATION / ORGANISATION EUROPÉENNE DE LA PROBATION  
(CEP)**

Daniel BIANCALANA

Service Central d'Assistance Sociale (SCAS) / Parquet Général - Service de Probation, Luxembourg

**OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS**

**PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)**

Rob ALLEN

Associate Penal Reform International, London, United Kingdom

**EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE**

Jesca BENEDER

Legal Officer, Directorate-General Justice, Unit B1 - Procedural criminal law, European Union, Brussels, Belgium

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**DIRECTORATE GENERAL HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW  
INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME DIRECTORATE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT  
DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

**Criminal Law Division / Division du droit pénal**

Ilina TANEVA

**Secretary to the PC-CP / Secrétaire auprès du PC-CP**

Christine MOREL

**Assistant / Assistante**

**DIRECTORATE OF HUMAN RIGHTS AND ANTIDISCRIMINATION  
DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ANTI-DISCRIMINATION**

Sonia PARAYRE

**Deputy Executive Secretary / Secrétaire exécutive adjointe**

**Enlarged Partial Agreement on Sport (EPAS) / Accord Partiel Elargi sur le Sport (EPAS)**

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Shan BENSON

Robert WOLFENSTEIN